

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES RENTREE 2020

CONTEXTE

Suite à la publication le 31 juillet 2020 du protocole sanitaire-guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le cadre du COVID-19 à la rentrée 2020 je vous précise les modalités pratiques mises en place pour le collège André Malraux.

PRELABLE

Les **parents** d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leur enfant dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leur enfant au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les parents sont invités à :

- ✂ prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement,
- ✂ vérifier que l'enfant s'est bien lavé les mains avant de sortir de la maison, ainsi qu'à leur retour en fin de journée,
- ✂ demander à l'enfant de s'attacher les cheveux afin d'éviter de se toucher le visage,
- ✂ vérifier que l'enfant a bien tout son matériel (stylos, cahiers, règle, ...) Aucun prêt ou échange ne sera possible.

- Les parents ont également un rôle d'apprentissage auprès de leur enfant pour expliquer le respect des gestes barrières et d'éviter les rassemblements devant le collège, aux temps d'accueil et de sortie.

- Nous recommandons aux parents de fournir à leur enfant dans la mesure du possible et pour l'intérêt de tous :
 - ✂ des mouchoirs en papier jetables
 - ✂ 2 masques
 - ✂ un petit flacon de gel hydro-alcoolique
 - ✂ des lingettes
 - ✂ deux sacs pour garder un masque propre et ranger le masque sale (sac congélation zippé)
 - **Penser à laver les masques lavables en tissus à la maison** (lavage en machine à 60° pendant au moins 30 minutes)

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

CONNAÎTRE ET S'APPROPRIER LES « GESTES BARRIERES » ET LES MESURES D'HYGIENE ESSENTIELLES

Comme pour les épisodes de grippe saisonnière, **les « gestes barrières » sont efficaces pour préserver votre santé et celle de votre entourage et pour éviter au maximum les contaminations ; Ils doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.**

Le Chef d'établissement doit sensibiliser les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité individuelle de chacun en matière de limitation de propagation du virus et en particulier, des mesures de protection individuelles et collectives évoquées ci-dessous :

1. Le maintien de la distanciation physique

Dans les espaces clos (salles de classe, réfectoires, CDI) la distanciation physique n'est plus **obligatoire** lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

En classe, Les élèves s'installent immédiatement là où il y a une chaise (pas de déplacements autorisés)

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

De plus, le port du masque est obligatoire lors des déplacements et en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie.

☞ Vérification du port de masques des élèves à l'entrée principale du collège

2. L'application des gestes barrières

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains est réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- avant et après être allé aux toilettes ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique :

- Gel hydro alcoolique disponible dans les couloirs
- Les sanitaires sont équipés pour le lavage des mains des élèves
- Gel hydro alcoolique, mouchoirs, dans chaque salle au niveau du bureau du professeur

La ventilation des classes et autres locaux

La ventilation des classes et autres locaux pendant la journée est fréquemment réalisée (au moins 3 fois par jour) et dure au moins 10 minutes à chaque fois. (avant l'arrivée des élèves le matin, sur chaque temps de récréation, sur le temps de pause méridienne et le soir pendant le nettoyage des locaux.....).

3. La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. Cependant, on limitera les croisements et regroupements d'élèves. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

Récréations :

Masque obligatoire

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé

4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum **une fois par jour**.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum **une fois par jour**.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

5. La formation, l'information et la communication

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels seront formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Une formation relative au protocole sanitaire sera dispensée par Madame BARBULOVIC (Infirmière scolaire) à tout le personnel du collège.

Tous les élèves bénéficieront d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains (intervention de l'infirmière scolaire + affichage et mémo distribué aux élèves)**. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire par tous les personnels (enseignants, personnels d'éducation, agents, personnels administratifs...), pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

6. Le transport scolaire

La limitation du brassage dans les transports scolaires n'est plus obligatoire. Toutefois, les collégiens doivent porter un masque

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

=> **Numéro de téléphone utile** pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement :

Infirmière du collège A MALRAUX : **Madame BARBULOVIC tel 0134689290**

Sachant compter sur votre coopération pour aider votre enfant à saisir l'importance du respect scrupuleux des conseils sanitaires visant à assurer la sécurité de tous, je vous prie de croire, chers parents, à mes salutations respectueuses.

Le Chef d'établissement,

L.MAREMBERT